



Ordonnance du DDPS sur l'organisation détaillée de l'armée (OODA)

Modification du 23 novembre 2022

*Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population
et des sports (DDPS)*

arrête:

I

L'annexe de l'ordonnance du DDPS du 29 mars 2017 sur l'organisation détaillée de l'armée¹ est modifiée.²

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

23 novembre 2022

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports:

Viola Amherd

¹ RS 513.111

² En application de l'art 6 de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS 170.512), ce texte n'est pas publié dans le RO.

